COUFLENS: COMMUNE A TRES HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE et PATRIMONIALE

- Intégration de la commune dans le parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.
- Classement du Salat, en zone spéciale de conservation, au titre de **natura 2000.** (Arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste).
- Classement du Salat depuis sa source (à Salau) et de ses affluents, <u>en liste 1</u>, pour sa préservation en tant que **rivière à caractère patrimonia**l : *présence de migrateurs amphihalins et réservoir biologique*.

(Arrêté ministériel du 7/10/2013).

• Classement du Salat, <u>en liste 2</u>, à l'aval de la prise d'eau de Couflens : présence de truites farios

(Arrêté ministériel du 7/10/2013).

- Classement de la commune <u>en zone de protection spéciale</u> au titre de natura 2000. (Arrêté ministériel du 18 mai 2015 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2005 portant désignation du site Natura 2000 massif du mont Valier).
- Classement dans 2 Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et Floristique (ZNIEFF) de <u>type 1</u> à très fort enjeu de préservation des milieux naturels.
- Classement dans 2 Zones Naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et Floristique (ZNIEFF) de <u>type 2</u> dont les équilibres généraux doivent être préservés (ces 2 ZNIEFF incluent celles de type 1).
- Classement de l'église romane de Salau du XIème siècle au titre des monuments historiques.
- Des sites remarquables : le cirque d'Anglade, la cascade de Léziou, la Cascade de la Bégé, le Mont-Rouch et le port de Salau
- Des espèces protégées, parmi lesquelles le desman, le bouquetin, l'ours, le gypaète barbu, le vautour percnoptère d'Egypte, le vautour fauve, le Circaète Jean-le-Blanc, l'aigle royal (...)